

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-766/SG/FP portant rectification à la décision n° 69-592/SG/FP du 12 avril 1969 ouvrant un concours pour le recrutement d'assents de contrôle du Cadre territorial des Contributions

n° 69-766/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
19 mai 1969

Numéro JO
n° 12 du 10/06/1969

Date du numéro
10 juin 1969

TEXTE INTÉGRAL

Les dispositions des articles 3 et 4 de la décision n° 69-592/ SG/FP du 12 avril 1969 sont annulées et remplacées. ainsi qu'il suit : « Art. 3 (nouveau). — Les épreuves du concours direct d'agents de contrôle se dérouleront le lundi 13 octobre 1969 et le mardi 14 octobre 1969 durant les après-midi, à partir de {5 h. 30, à l'Ecole primaire du boulevard de la République. »
«Art. 4 (nouveau). — Un concours professionnel pour l'acsesion où orade d'asents de contrôle stagiaires du cadre territorial Contributions est ouvert à l'Ecole primaire du boubard de la République le lundi 13 octobre 1969 et le mardi octobre 1969 durant les après-midi, à partir de 15 h. 30.»